

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

75102

Objet

ACQUISITION DE CLASSES  
VETUSTES DU PARC  
DEPARTEMENTAL

DATE DE CONVOCATION

29 septembre 1975

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 1975

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze  
le trois Octobre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, DUFOUR, Melle FOUCHÉ  
MM. BUCHET, BOUTET, BOUCHET, DOMEQ, TAP, BERLAND, LACHAUD,  
BROTREAU, PAPEAU, DOIREAU, MONTRON, LARGETEAU, NAULIN, COLLE,  
RIVIERE, BARRIERE; Mme FAVIERE .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BUJARD par M. BOUCHET  
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. Mme BIDEAU ,MM. DELAIR ,STIPAL,

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 20 août 1975, M. le Préfet a fait connaître  
que le Service des Domaines mettait en vente un certain nombre  
de classes vétustes du Parc Départemental, dont un bâtiment de  
deux classes n° 39 au prix de 5 000 FR ( CINQ MILLE FRANCS )  
implanté à ROYAN .

La Commune souhaite acquérir ce bâtiment aux conditions  
proposées .

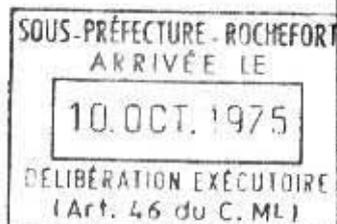
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale des Finances du  
2 Octobre 1975

DECIDE :

- d'acquérir du Service des Domaines le bâtiment de deux classes  
n° 39 du Parc Départemental, implanté à ROYAN, pour le prix de  
5 000 FR ( CINQ MILLE FRANCS )

/....



- d'imputer la dépense dorrespondante au Budget Supplémentaire, CHAPITRE 903  
ARTICLE 2122 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes ,mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD